

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

03/12/2024

Date d'affichage :

16/12/2024

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents :** M. Guy MICLO – Mme Mélanie BLEICHER – Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT – Mme Florence FIMBEL – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Michel TEREBUS – Mme Gabrielle VENCK-MILLET

<b>Absents excusés :</b>	<b>Procuration à :</b>
Sarah GROSCLAUDE	Gabrielle VENCK-MILLET
Mickaël RONDON	Mélanie BLEICHER
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Quentin GUYOD	Guy MICLO

**Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.**

**Objet de la délibération**

**N° 74**

**Remboursement d'une  
concession au cimetière  
intercommunal de  
Rougegoutte/Vescemont**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Christian GREVILLOT.

Ce dernier a acheté le 16 mai 2020 la concession C 114 pour sa famille.

Monsieur Christian GREVILLOT, par courrier en date du 02 décembre 2024, nous a fait part de sa volonté d'être inhumée dans la tombe de ses propres parents et demande le remboursement de la concession mentionnée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

⇒ de procéder au remboursement de la concession C 114 à Monsieur Christian GREVILLOT au prix d'achat initial soit 175 € ;

⇒ charge le Maire d'effectuer le remboursement.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Guy MICLO

